



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-049-2023-01

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2023-01-18-00002 - Arrêté préfectoral n° modifiant l'arrêté n° IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-01-18-00002

Arrêté préfectoral n° modifiant l'arrêté n°
IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 portant
renouvellement de la composition de la
commission de concertation chargée de donner
un avis sur les questions relatives
aux contrats passés avec les établissements
d'enseignement privés de l'académie de Créteil

**Arrêté préfectoral n°
modifiant l'arrêté n° IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 portant renouvellement de la
composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives
aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L442-10, L422-11 et R442-63 et suivants,
Vu la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la
décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,
Vu la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de
concertation,
Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 portant renouvellement de la
commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés
avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil,
Vu les propositions du recteur de l'académie de Créteil ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté n° IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 est modifié comme suit :

I - AU TITRE DES PERSONNES DESIGNES PAR L'ETAT

c) Quatre représentants des services académiques

En qualité de titulaires

Madame Anne-Marie BAZZO
Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Val-de-Marne

En qualité de suppléants

Monsieur Olivier LANEZ
Inspecteur d'académie,
Directeur adjoint d'académie des services de
l'éducation nationale du Val-de-Marne

Monsieur Antoine CHALEIX
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

Madame Nathalie ALCINDOR
Inspectrice d'académie,
Directrice d'académie adjointe des services de
l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

Madame Valérie DEBUCHY
Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Monsieur Fabien AUDY
Inspecteur d'académie,
Directeur académique adjoint des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Monsieur Pascal FOURESTIER
Déléguée académique à la formation
professionnelle initiale et continue

Monsieur Olivier LEFEVRE
Délégué académique adjoint formation
professionnelle initiale et continue

Le reste demeure sans changement.

Article 2

L'article 3 de l'arrêté n° IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 est modifié comme suit :

II - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) Conseillers régionaux

En qualité de titulaires

Monsieur Thierry HEBBRECHT
Madame Yasmine CAMARA
M. Fabien GUILLAUD-BATAILLE

En qualité de suppléants

Madame Elise GONZALES
Monsieur Romain MARIA
N.

Le reste demeure sans changement.

Article 3

L'article 4 de l'arrêté n° IDF-2022-01-24-00004 du 24 janvier 2022 est modifié comme suit :

III - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

a) Chefs d'établissement d'enseignement privés

En qualité de titulaires

Madame Aurélie FRADIN
Représentante des directeurs

En qualité de suppléants

Madame Cécile CHUZEL
Représentante des directeurs

Monsieur Jean-Luc BONNEMAIN
Représentant des directeurs

Madame Anne VALLETOUX
Représentante des directeurs

Madame Martine LAURENTIE
Représentante des directeurs

Monsieur Nicolas FREIXEDEL
Représentant des directeurs

b) Maîtres enseignants dans un établissement privé

En qualité de titulaires

Monsieur Laurent FASSOT
Madame Vanessa LAMBERT-PARENT
Monsieur Philippe MASSON

En qualité de suppléants

Monsieur Mohamed BENYAMINA
Madame Laurence DAURELLE
Madame Christine COUSIN

Le reste demeure sans changement.

Article 4

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le recteur de l'académie de Créteil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 janvier 2023

**Le préfet,
Directeur de Cabinet**

Signé

Christophe NOËL du PAYRAT